

DIRECTION AMENAGEMENT
URBANISME ENVIRONNEMENT
ALC/FL

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2006

OBJET : ZAC de Lomener Bois d'Amour - Cession de terrains

Rapporteur : Marcel RODRIGUEZ

Dans le cadre de la réalisation de la ZAC de Lomener-Bois d'Amour, trois riverains du chemin du Puits ont sollicité la Ville pour acquérir du terrain situé à l'arrière de leur propriété.

Il s'agit des propriétaires suivants, domiciliés :

- 1 chemin du Puits, parcelle cadastrée EL 67, pour 138 m²
- 2 chemin du Puits, parcelles cadastrées EL 193 et 194, pour 81 m²
- 4 chemin du Puits, parcelles cadastrées EL 69 et 71 pour 43 m²

Après avis des services fiscaux, le prix de vente a été fixé à 75 Euros le mètre carré, toutes taxes comprises. Les frais de géomètre et de notaire sont à la charge des acquéreurs.

Le Conseil Municipal, vu l'avis favorable des commissions « Urbanisme, Environnement, Travaux » et « Finances, Ressources Humaines, Administration Générale », après en avoir délibéré,

- ACCEPTE la cession des parcelles précitées aux riverains au prix de 75 Euros le mètre carré ;
- DONNE tout pouvoir au Maire ou à l'Adjoint délégué pour signer les actes de vente correspondants.

Délibération adoptée à l'unanimité

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué

Marcel RODRIGUEZ